

La présente annexe présente les spécifications des services fournis par Leaseweb et détaille les obligations du client et de Leaseweb relativement à ces services. Les conditions de vente, les niveaux de soutien et de service ainsi que les politiques et les directives de Leaseweb quant à l'utilisation de ses services (les « politiques ») font également partie du contrat de vente et s'appliquent aux services et à tout équipement fournis par Leaseweb.

CHAPITRE A. DÉFINITIONS

1. DÉFINITIONS

95^e percentile désigne le résultat du calcul mathématique visant à évaluer l'utilisation régulière et continue d'une connexion, selon lequel : les échantillons mensuels sont triés; les échantillons qui se trouvent dans la tranche des 5 % supérieurs (environ 450) sont écartés; et la valeur restante la plus élevée sert de base aux frais de service pour le mois en question.

Adresse IP flottante désigne une adresse de protocole Internet pouvant être réacheminée de façon dynamique.

Bande passante convenue désigne l'utilisation de la bande passante à laquelle le client s'engage sur une base mensuelle, laquelle est indiquée dans l'aperçu du contrat.

Bande passante supplémentaire désigne la bande passante utilisée sur une base mensuelle en excès de celle convenue.

Bande passante utilisée désigne le volume le plus élevé entre le 95^e percentile du trafic entrant et le 95^e percentile du trafic sortant pour un mois donné. Pour les services infonuagiques, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, la bande passante utilisée est établie en fonction du 95^e percentile du trafic sortant.

Bassin de ressources pour nuage privé désigne un bassin de ressources comprenant une capacité de calcul et de stockage, ainsi que des ressources pouvant être utilisées par le client pour déployer des instances et/ou des composants d'infrastructures.

Bâti désigne une armoire, un bâti ou un espace dédié.

Capacité de calcul désigne la combinaison unité centrale (CPU) + mémoire qui est utilisée pour exécuter un système d'exploitation sur une instance.

Circuit désigne une connexion point à point.

Circuit protégé désigne un service de longueur d'onde qui dispose de suffisamment de moyens pour basculer d'un chemin d'accès à un autre afin de maintenir ou de rétablir le service de longueur d'onde en cas d'interruption sur le chemin d'accès principal.

Connectivité IP désigne une connexion à l'Internet, soit le service décrit et spécifié dans Chapitre B.

Déni de service distribué (DDoS) désigne une cyberattaque visant à rendre indisponible un périphérique ou une ressource Internet pour les utilisateurs visés, notamment en interrompant ou en suspendant temporairement ou indéfiniment les services d'un hôte connecté à Internet.

Disque à semi-conducteurs (disque SSD) désigne un type de dispositif de stockage constitué de mémoires flash permettant de stocker des données.

Écritures sur disque par jour, ci-après désigné par l'acronyme anglais DWPD (« Drive Writes Per Day ») s'entend du nombre de fois que la capacité d'un disque SSD ou NVMe SSD peut être réécrite par jour pendant la période de garantie, laquelle est définie par le fabricant du disque.

Encombrement désigne la surface au sol qu'occupe le bâti du client dans un centre de données, laquelle est indiquée et spécifiée par Leaseweb.

Gigabit par seconde (Gbit/s) désigne une unité de mesure équivalant à 1×10^9 octets par seconde.

Gigaoctet (Go) désigne une unité de mesure équivalant à 1×10^9 octets.

Hébergement géré en nuage privé désigne une plateforme infonuagique construite sur mesure par Leaseweb pour le client et qui est dédiée en partie ou en totalité à l'usage du client.

Installation initiale du logiciel désigne l'installation initiale du système d'exploitation sur un équipement neuf ou remis à neuf ou sur une instance.

Instance désigne une instance de machine virtuelle dans laquelle le matériel d'une machine est rendu virtuel. L'instance fonctionne sur une plateforme infonuagique.

Internet Assigned Numbers Association (IANA) désigne l'organisation responsable de la coordination mondiale des systèmes d'adresse du protocole Internet, ainsi que des numéros de système autonome utilisés pour l'acheminement du trafic Internet.

IP Address désigne l'adresse de protocole Internet.

Leaseweb Cloud Connect désigne le service fourni par Leaseweb qui permet au client de connecter son infrastructure, laquelle se trouve dans le nuage d'un fournisseur tiers, à l'infrastructure de Leaseweb.

Mégabit par seconde (Mbit/s) désigne une unité de mesure équivalant à 1×10^6 bits par seconde.

Mégaoctet (Mo) désigne une unité de mesure équivalant à 1×10^6 octets.

Plateforme d'hébergement Web partagée désigne le système intégré à l'équipement, au logiciel et aux services de connectivité IP qui comprend l'infrastructure permettant à Leaseweb de fournir un service d'hébergement Web partagé.

Plateforme infonuagique désigne une combinaison de composants du réseau, de composants de stockage et de systèmes de serveurs, laquelle est gérée par Leaseweb et est utilisée pour offrir des services infonuagiques.

Points de démarcation désigne le point de transfert auquel le client a accès au service Ethernet.

Port de connexion désigne la connexion physique dédiée au réseau fournie au client par Leaseweb à des fins d'utilisation et d'échange du trafic. Le client ne peut pas dépasser la taille physique du port spécifiée dans l'aperçu du contrat.

Pourcentage de données à destination d'un ASN (numéro de système autonome) désigne le pourcentage calculé en divisant (i) le volume total du trafic à destination d'un ASN en question au cours d'une année civile par (ii) le volume total du trafic du client à destination de tous les ASN au cours d'une année civile.

PPS désigne paquets par seconde.

Région métropolitaine désigne une ville et ses banlieues environnantes.

Réseau de diffusion de contenu, ci-après désigné par l'acronyme anglais CDN (« *Content Delivery Network* »), s'entend du réseau constitué de serveurs qui est configuré pour acheminer le contenu du client aux utilisateurs finaux qui en font la demande. Leaseweb peut utiliser ces serveurs et l'infrastructure connexe pour la fourniture de services à d'autres de ses clients.

Réseau privé désigne la connexion entre deux services de Leaseweb dans un même centre de données qui permet un échange de données entre eux sans avoir recours à Internet.

Service CDN désigne les services fournis par Leaseweb au client au moyen d'un seul ou de plusieurs CDN, notamment une plateforme de commutation CDN.

Service de nuage privé désigne (selon le cas) le service fourni par Leaseweb composé (i) d'un nuage privé géré et/ou (ii) d'un bassin de ressources pour nuage privé.

Service de nuage privé sur hyperviseur désigne un serveur physique ayant une capacité de calcul et de stockage utilisé pour créer un nuage privé sur des hyperviseurs, lequel peut être utilisé par le client pour déployer des instances et/ou des composantes d'infrastructures, en tenant compte des exigences de Leaseweb définies à l'article 16 des Spécifications de services.

Service de nuage public désigne un service fourni par Leaseweb composé d'une ou de plusieurs instances. Pour éviter toute ambiguïté, le terme « service de nuage public » comprend les services « serveur virtuel » et « serveurs en nuage » offerts par Leaseweb.

Service de stockage dédié Leaseweb désigne un système de stockage dédié que Leaseweb offre au client sous forme de service. Les systèmes de stockage dédiés sont fournis par des fournisseurs tiers conformément au service de stockage dédié Leaseweb.

Service de stockage en ligne désigne un service d'hébergement offert en tant que composante de stockage de la plateforme infonuagique.

Service d'hébergement Web partagé désigne le service fourni par Leaseweb dans le but précis de permettre au client de diffuser son site publiquement sur Internet, sur une plateforme d'hébergement Web partagé, comme il est décrit et précisé à l'article 34.

Service Ethernet désigne des circuits permettant l'acheminement du trafic entre les points de démarcation du réseau Leaseweb. Le service Ethernet offre la possibilité de créer un réseau privé reliant deux (2) bâtis ou plus dans les centres de données Leaseweb. Sauf accord contraire écrit entre les parties, le service Ethernet ne comprend pas de répartiteurs.

Service infonuagique désigne un service d'informatique en nuage privé et/ou public.

Seuil de nettoyage des données désigne, dans le cadre du service DDoS IP Protection, le seuil établi pour déterminer si le trafic généré vers une adresse IP par une attaque par déni de service distribué doit être nettoyé (ampleur de l'attaque < seuil de nettoyage des données) ou si le l'adresse IP visée par l'attaque est en routage nul (ampleur de l'attaque > seuil de nettoyage des données). Les seuils de nettoyage des données sont mesurés en Gbit/s pour les attaques volumétriques TCP et UDP et en PPS pour les attaques par protocole.

Système d'exploitation désigne le logiciel d'un ordinateur qui gère la manière dont les différents programmes utilisent l'équipement/l'instance et qui régit la manière dont un utilisateur contrôle l'équipement/l'instance.

Tarifcation à l'utilisation désigne une structure tarifaire dans laquelle l'utilisation de la connectivité PI est continuellement mesurée et est cumulée à la fin de chaque mois.

Tarifcation forfaitaire, également frais fixes, désigne une structure tarifaire dans laquelle l'utilisation de la connectivité IP est facturée à un taux fixe mensuel.

Téraoctet (To) désigne une unité de mesure équivalant à 1×10^{12} octets.

Téraoctets écrits (TBW) désigne la quantité de données totale pouvant être écrites sur un disque SSD ou NVMe-SSD conformément à la garantie du fabricant du lecteur dans le cadre de son utilisation avec l'équipement.

Trafic CDN sortant désigne le transfert du contenu du client à partir d'un service CDN aux utilisateurs finaux, mesuré en octets par mois (dans le cas d'un trafic de données) ou en bits par seconde (dans le cas d'une bande passante).

Trafic de données convenu désigne le trafic de données auquel le client s'engage sur une base mensuelle, lequel est indiqué dans l'aperçu du contrat.

Trafic de données supplémentaire désigne le trafic de données utilisé sur une base mensuelle en excès de celui convenu.

Trafic de données utilisé désigne la somme de l'ensemble du trafic entrant et du trafic sortant pour un mois donné. Pour les services infonuagiques, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, le trafic de données utilisé est établi en fonction du trafic sortant seulement.

Trafic entrant désigne le flux de données provenant d'Internet qui entrent dans l'infrastructure du client.

Trafic sortant désigne le flux de données de l'infrastructure du client vers l'Internet.

CHAPITRE B. CONNECTIVITÉ IP

2. SERVICES

- 2.1. Leaseweb offre deux (2) forfaits de connectivité IP : Volume et Premium. Le forfait de connectivité IP choisi par le client est précisé dans l'aperçu du contrat. Pour certains services, la connectivité IP est offerte en fonction du forfait Volume ou Premium seulement.
- 2.2. Le client peut revendre des services de connectivité IP à ses utilisateurs finaux, mais ne doit pas les revendre à un seul utilisateur final unique sans avoir préalablement obtenu l'approbation par écrit de Leaseweb, laquelle sera accordée ou refusée à l'entière discrétion de Leaseweb.
- 2.3. Sauf approbation contraire par écrit de Leaseweb, le client est autorisé à utiliser uniquement les options de connectivité fournies par Leaseweb pour l'équipement colocalisé, les instances et l'équipement dédié.

3. BANDE PASSANTE ET TRAFIC DE DONNÉES

- 3.1. Les frais de service pour la connectivité IP sont facturés au client selon l'une des méthodes suivantes :

	TRAFIC DE DONNÉES (MESURÉ EN GO)	BANDE PASSANTE (MESURÉE EN BIT PAR SECONDE)
TARIFICATION FORFAITAIRE	S. O.	Leaseweb facture au client des frais de service fixes pour la bande passante qu'elle met à la disposition du client dans un mois donné, sans égard au volume de trafic entrant et/ou de trafic sortant.
TARIFICATION SUR MESURE	Leaseweb facture au client des frais de service fixes pour le trafic de données convenu et des frais de service distincts pour le trafic de données supplémentaire, le cas échéant.	Leaseweb facture au client des frais de service fixes pour le trafic de données convenu et des frais de service distincts pour l'utilisation supplémentaire de la bande passante le cas échéant.

- 3.2. Le trafic de données supplémentaires de la bande passante supplémentaire est facturé au client conformément au taux de surcharge défini dans l'aperçu du contrat, ou, dans l'absence de celui-ci, conformément au tarif standard de Leaseweb.
- 3.3. Le service de connectivité IP est facturé au client soit par serveur ou par services groupés, tel que défini dans l'aperçu du contrat.
- 3.4. Le client ne pourra demander de compensation ou de remboursement si le trafic de données utilisé ou la bande passante utilisée est inférieur au trafic de données convenu ou à la bande passante convenue respectivement et il ne pourra transférer les portions non utilisées de ceux-ci à un autre mois ou à des instances ou à des équipements dédiés autres que ceux pour lesquels le trafic de données convenu ou la bande passante convenue s'applique.
- 3.5. Le trafic de données utilisé est arrondi à la hausse au nombre entier de Go suivant pour le calcul des frais de service.
- 3.6. Les services de connectivité IP dont le trafic de données convenu est de 100 To ou 250 To sont assujettis aux modalités suivantes : a) le service de connectivité IP est établi en fonction d'une offre à durée limitée et peut être annulé, modifié ou retiré (prématurément) par Leaseweb à tout moment, sous réserve d'un délai de quatorze (14) jours au client; b) le service de connectivité IP est fourni à des clients utilisateurs finaux uniquement et ne peut être revendu, partagé ou prêté par le client à un tiers; et c) le client ne peut utiliser le service de connectivité IP à des fins d'exploitation de réseaux de distribution de contenu et/ou de services de diffusion en continu.

4. MISE À NIVEAU/RÉTROGRADATION/MODIFICATION

- 4.1. Sous réserve des dispositions relatives à la procédure de modification du contrat de vente décrite à l'article 5 des Conditions de vente et des dispositions de l'article 4 des présentes, le client peut demander une mise à niveau, une rétrogradation ou une modification de ses services de connectivité IP.
- 4.2. Si Leaseweb dispose de la capacité suffisante au moment de la demande du client et que la demande ne contrevient pas aux dispositions de la procédure de modification du contrat de vente, le client peut demander à tout moment une mise à niveau du trafic de données convenu ou de la bande passante convenue. Si Leaseweb détermine qu'elle a la capacité suffisante pour accepter la demande du client, la mise à niveau entrera en vigueur : a) le premier jour du mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, si la demande écrite du client a été reçue par Leaseweb avant le 20^e jour du mois; ou b) le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, si la demande du client a été reçue par Leaseweb à compter du 20^e jour du mois.
- 4.3. Le client peut rétrograder le trafic de données convenu ou la bande passante convenue à la fin de la durée initiale de son contrat ou au moment de son renouvellement.
- 4.4. Sans préjudice de la généralité des dispositions énoncées ci-dessus dans l'article 4.1, le client ne peut changer un forfait de trafic de données pour un de forfait de bande passante ou l'inverse, à moins d'en avoir reçu l'autorisation par écrit d'un représentant autorisé de Leaseweb.

5. SURVEILLANCE

- 5.1. La plateforme de surveillance de Leaseweb mesure le trafic entrant et le trafic sortant du client toutes les cinq (5) minutes au point d'interconnexion. Les frais de service de Leaseweb sont établis en fonction de ces données.
- 5.2. Le trafic entrant et le trafic sortant sont représentés sous forme de tableaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels, lesquels sont accessibles sur le portail client. Cette fonction n'est pas accessible pour les services de connectivité IP offerts dans le cadre du service d'hébergement Web partagé.

6. UTILISATION D'ADRESSES IP

- 6.1. Le service de connectivité IP de Leaseweb comprend un certain nombre d'adresses IP, lequel est indiqué dans l'aperçu du contrat. Leaseweb peut mettre des adresses IP supplémentaires à la disposition du client, moyennant des frais de service supplémentaires.
- 6.2. Le client est conscient qu'il y a une pénurie d'adresses IPv4. Le client s'engage donc à utiliser les adresses Ipv4 avec modération, celles-ci étant allouées aux registres Internet régionaux (RIR) par l'IANA.
- 6.3. Le client s'engage à utiliser uniquement les adresses IP que Leaseweb lui a attribuées par écrit.
- 6.4. Le client dispose uniquement d'un droit temporaire d'utilisation des adresses IP et n'est pas autorisé à transférer les adresses IP à d'autres fournisseurs de services Internet. Sur préavis écrit d'au moins deux (2) mois : (i) Leaseweb peut échanger les adresses IP utilisées par le client; et/ou (ii) si un trop grand nombre d'adresses IP ont été attribuées au client, Leaseweb peut, à sa seule discrétion, réduire le nombre d'adresses IP du client.
- 6.5. Aucune adresse IP individuelle n'est attribuée au client pour le service d'hébergement Web partagé.

7. SERVICE DE GESTION HORS BANDE

- 7.1. Le service de gestion hors bande fournit au client une connexion secondaire dédiée pour son équipement, laquelle est indépendante de sa connectivité IP.
- 7.2. Le client peut utiliser le service de gestion hors bande pour gérer à distance son équipement, à des fins internes uniquement.
- 7.3. Le client doit payer à Leaseweb des frais d'installation et d'activation non récurrents et des frais mensuels récurrents pour se prévaloir de ce service. Leaseweb facturera les frais au client conformément aux modalités décrites dans l'aperçu du contrat.

CHAPITRE C. ÉQUIPEMENT DÉDIÉ

8. ÉQUIPEMENT DÉDIÉ

- 8.1. En ce qui concerne l'ensemble de l'équipement dédié, Leaseweb se réserve le droit de le remplacer à tout moment, à condition que (i) les spécifications techniques de l'équipement de remplacement soient (selon l'avis exclusif de Leaseweb) égales, équivalentes ou supérieures à celles de l'équipement décrit dans l'aperçu du contrat; et (ii) que cela n'entraîne pas (sauf accord contraire) une augmentation des frais de service pour la location de l'équipement dédié.
- 8.2. L'installation du logiciel initial sur l'équipement dédié fourni par Leaseweb sera effectuée par Leaseweb, au mieux de ses capacités. Leaseweb n'assume aucune responsabilité envers le client quant à tout dommage résultant d'une installation inadéquate du logiciel initial, sauf si ces dommages sont le résultat direct d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de Leaseweb.
- 8.3. À compter de la date de fourniture mentionnée dans l'article 6.3 des Conditions de vente, à l'exception de l'installation initiale du logiciel convenue par Leaseweb et de la restauration du système d'exploitation conformément aux niveaux de soutien et de service, le Client sera le seul et unique responsable de : (i) l'ensemble des activités de maintenance corrective et préventive, de l'installation, de la mise à jour, de la surveillance et de la configuration du logiciel installé sur l'équipement dédié (y compris du système d'exploitation); (ii) du soutien, de la mise à jour, de la configuration et de la gestion de l'équipement dédié; (iii) de la migration des systèmes et des données du client depuis et vers l'équipement dédié; (iv) des mesures de reprise après sinistre pour les systèmes et les données stockées sur l'équipement dédié; et (v) de la sauvegarde des systèmes et des données stockées sur l'équipement dédié.
- 8.4. Si le client a conclu un contrat de location d'équipement à un tarif horaire, la durée de la location sera arrondie à l'heure complète suivante (afin de déterminer les frais de service).
- 8.5. Leaseweb facturera au client tout le trafic de données généré depuis et vers l'équipement dédié conformément à Chapitre B (connectivité IP), sauf le trafic entre les équipements dédiés pour lesquels le client a commandé et a configuré l'option de réseautage privé.
- 8.6. Leaseweb pourrait cesser d'offrir l'équipement à tout moment sans en aviser le client préalablement.
- 8.7. En aucun cas Leaseweb ne touchera, n'entreprendra, n'utilisera, ne mettra à niveau, ne réparera ou n'exploitera l'équipement dédié, sauf dans les cas suivants : (i) dans le cadre des services de soutien standard et avancés fournis par Leaseweb; et/ou (ii) en cas d'urgence; et/ou (iii) à des fins de sécurité; et/ou (iv) pour se conformer à une ordonnance, à un jugement, à une décision ou à une approbation d'un tribunal, de toute autorité d'application de la loi ou de toute autre autorité gouvernementale; (v) pour relocaliser ou remplacer l'équipement conformément aux modalités des Conditions de vente; et/ou pour faire appliquer les politiques.

CHAPITRE D. SERVICE DE COLOCALISATION

9. ESPACE D'HÉBERGEMENT

- 9.1. Leaseweb concède au client une licence pour l'espace d'hébergement défini dans l'aperçu du contrat, sous réserve des conditions de vente des présentes, dans le but d'y installer, d'exploiter et d'entretenir l'équipement colocalisé.
- 9.2. L'utilisation de l'espace d'hébergement par le client est assujettie en tout temps aux dispositions du présent chapitre ainsi qu'aux normes de conduite et aux procédures opérationnelles du centre de données, lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre et sont publiées et/ou mises à la disposition du client par écrit par Leaseweb. Le client doit s'assurer en tout temps que son personnel, ses agents, ses entrepreneurs, ses utilisateurs finaux et ses invités soient informés de ces normes et de ces procédures et s'y conforment.
- 9.3. Le client ne peut accorder de sous-licence, revendre ou accorder d'une quelconque façon des droits à un tiers en vertu desquels ce dernier serait autorisé à installer ou à exploiter des équipements dans l'espace d'hébergement pour son propre bénéfice sans l'accord écrit de Leaseweb.
- 9.4. Le client ne peut afficher ou apposer son logo ou tout autre signe à l'intérieur ou à l'extérieur du centre de données ou de l'espace d'hébergement sans le consentement écrit préalable de Leaseweb, lequel consentement Leaseweb se réserve le droit de refuser à sa seule discrétion.
- 9.5. L'espace d'hébergement non utilisé par le client pourrait être utilisé par Leaseweb à des fins autres que l'exploitation de l'équipement de colocalisation. Sur présentation d'un préavis de deux (2) jours ouvrables par courrier électronique, Leaseweb retirera l'équipement lui appartenant.
- 9.6. Le client n'est pas autorisé à utiliser ou à installer son propre bâti, sauf s'il a obtenu l'accord écrit préalable de Leaseweb. Le cas échéant, le client doit s'assurer que son bâti respecte les normes de Leaseweb et qu'il est installé dans l'espace indiqué par Leaseweb.
- 9.7. Le client ne peut en aucun cas modifier, déplacer, débrancher, remplacer ou retirer l'équipement, les prises ou tout autre bien appartenant à Leaseweb ou à toute autre partie dans le centre de données. Si le client enfreint des obligations décrites dans le présent article, il sera assujetti immédiatement à une pénalité de 25 000 \$ CA (vingt-cinq mille dollars canadiens) pour chaque infraction, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, nonobstant tout autre droit dont Leaseweb pourrait disposer, tel que le droit de résilier le présent Contrat de vente et/ou de réclamer le remboursement et/ou la réparation des dommages subis.

- 9.8. Le client doit donner à Leaseweb un préavis écrit par courriel au moins deux (2) jours ouvrables avant de retirer tout équipement colocalisé de l'espace d'hébergement. Leaseweb a le droit, mais pas l'obligation, de vérifier si le client est autorisé à retirer l'équipement colocalisé de l'espace d'hébergement. Leaseweb peut également empêcher le client de retirer tout équipement colocalisé, s'il ne respecte pas ses obligations de paiement au titre du Contrat de vente.
- 9.9. En aucun cas Leaseweb ne touchera, n'entreprendra, n'utilisera, ne mettra à niveau, ne réparera ou n'exploitera l'équipement colocalisé, et n'accèdera pas à l'espace d'hébergement, sauf dans les cas suivants : (i) dans le cadre des services de soutien à distance fournis par Leaseweb; et/ou (ii) en cas d'urgence; et/ou (iii) à des fins de sécurité; et/ou à des fins de relocalisation, conformément à l'article 15 des Conditions de vente; et/ou (v) pour se conformer à une ordonnance, à un jugement, à une décision ou à une approbation d'un tribunal, de toute autorité d'application de la loi ou de toute autre autorité gouvernementale; et/ou (vi) pour faire appliquer les politiques.
- 9.10. Le client ne doit apporter aucune modification à l'espace d'hébergement ou au centre de données, ni apporter des modifications à la construction ou à la structure matérielle des parties intérieures ou extérieures de l'espace d'hébergement ou du centre de données, dont notamment l'installation de murs, de cloisons, de plafonds suspendus, d'éclairage, de système de chauffage, de ventilation et de climatisation (système CVC), d'éléments de plomberie ou de tout système de distribution électrique ou d'alimentation en énergie.
- 9.11. Le client doit s'assurer que tout l'équipement de colocalisation peut être installé dans le bâti, respecte les normes de l'industrie, les normes de sécurité ainsi que l'ensemble des lois et des règlements applicables. Si, selon l'avis de Leaseweb, l'équipement colocalisé est à l'origine d'une situation d'urgence, Leaseweb est en droit de retirer immédiatement ledit équipement colocalisé sans préavis ni avertissement au client et sans encourir aucune responsabilité à l'égard du client.

10. INTERCONNEXIONS

- 10.1. Le client n'est pas autorisé à installer et/ou à faire installer un raccordement autre que celui qui a été installé et approuvé par Leaseweb. Le client peut demander par écrit la permission à Leaseweb qu'elle accorde à un autre fournisseur, présent ou non dans le centre de données, de procéder à un raccordement dans l'espace d'hébergement. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser une telle demande à sa seule discrétion.
- 10.2. Pour les répartiteurs du centre de données : Tout raccordement physique entre l'équipement de colocalisation situé au centre de données doit être effectuée par Leaseweb. Le client peut demander à Leaseweb d'établir des interconnexions entre l'équipement colocalisé et a) l'équipement de Leaseweb; b) l'équipement de tout fournisseur de services de télécommunication présent dans le centre de données; et/ou c) l'équipement du client ou du fournisseur du client situé dans le centre de données. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser une telle demande à sa seule discrétion. Leaseweb facturera au client les coûts associés à toutes les interconnexions sous forme de frais de service supplémentaires. Le client doit coordonner avec Leaseweb l'échange d'informations techniques concernant ses exigences d'interconnexion pour que Leaseweb puisse fournir et installer les équipements d'interconnexion appropriés. Pour toute interconnexion dont il a besoin, le client s'engage à fournir à Leaseweb un préavis écrit d'au moins dix (10) jours. Leaseweb s'efforcera d'effectuer les interconnexions dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception d'une demande de service d'interconnexion du client, sous réserve de son acceptation de cette demande.
- 10.3. Soutien pour l'établissement de connexion par boucle locale : en ce qui concerne les connexions par boucles locales qui ne sont pas liées à l'utilisation des services de données que le client s'est procurés auprès de Leaseweb, le client peut demander à Leaseweb de commander et d'établir des connexions par boucle locale entre l'équipement colocalisé et les fournisseurs de service locaux titulaires ou concurrentiels dans le centre de données. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser une telle demande à sa seule discrétion. Leaseweb facturera au client des frais de service supplémentaires pour les services d'établissement de connexion par boucle locale et l'interconnexion.
- 10.4. Service d'accès à la boucle locale : afin d'utiliser les services de données qu'il s'est procuré auprès de Leaseweb, le client peut demander à Leaseweb de commander, de fournir et de gérer les connexions par boucle locale entre l'équipement colocalisé et les fournisseurs de service locaux titulaires ou concurrentiels dans le centre de données. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser une telle demande à sa seule discrétion.
- 10.5. En ce qui concerne les interconnexions avec les fournisseurs de services de télécommunication locaux, le client peut uniquement établir des interconnexions entre l'équipement colocalisé et les fournisseurs de services de télécommunication locaux présents dans le centre de données. Le client peut demander à Leaseweb d'autoriser un fournisseur de services local qui n'est pas présent dans le centre de données à s'établir dans l'espace d'hébergement. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser une telle demande à sa seule discrétion. Le cas échéant, Leaseweb coordonnera toute connexion avec le propriétaire, locateur ou concédant de licence du centre de données. Leaseweb ne peut garantir la coopération du propriétaire, du locateur ou du concédant de licence du centre de données ni que ces derniers accorderont l'accès au centre de données à d'autres entreprises de télécommunication locale. Si Leaseweb approuve la demande du client, elle gèrera le déploiement de sa présence dans l'espace d'hébergement avec son fournisseur de services de télécommunication local. Les coûts associés à ce service seront exclusivement aux frais du client, et des frais de gestion de projet de 25 % s'appliqueront.
- 10.6. Le client doit fournir à Leaseweb un dessin de câblage comprenant les détails de chaque type de câble utilisé pour ses interconnexions dans l'espace d'hébergement et le centre de données, ainsi que les points de raccordement de ces interconnexions.
- 10.7. Le client est responsable de l'ensemble du câblage et des raccordements jusqu'au point d'interconnexion (le « réseau du client ») et de leur entretien. Leaseweb est responsable de l'ensemble du câblage et des raccordements à partir du point d'interconnexion et de leur entretien.

11. INTERRUPTIONS DE SERVICE

- 11.1. En cas d'interruption ou de défaillance de l'alimentation en électricité, de l'alimentation de secours et/ou du système de chauffage, de ventilation et de climatisation desservant l'espace d'hébergement et/ou l'équipement colocalisé, Leaseweb s'efforcera, dans la mesure du possible de rétablir les services concernés le plus tôt possible. Si Leaseweb le souhaite, elle peut substituer les services pour des services équivalents. Nonobstant ce qui précède, le client comprend et accepte que les services utilitaires (y compris la fourniture et la maintenance de génératrices de secours, de systèmes et d'équipements électriques, ainsi que de systèmes et d'équipements de chauffage, de ventilation et de

climatisation) desservant le centre de données et l'espace d'hébergement peuvent être sous la responsabilité de tiers auprès desquels Leaseweb loue le centre de données ou détient une licence d'exploitation, et que ces systèmes ne relèvent pas de sa responsabilité ou de son contrôle. Par conséquent, le client accepte que les spécifications du centre de données que Leaseweb lui a fournies ne soient que des objectifs que Leaseweb s'efforcera d'atteindre. Leaseweb n'assume aucune responsabilité à l'égard du client quant à l'indisponibilité ou de la défaillance de l'alimentation en électricité, de l'alimentation de secours et/ou du système de chauffage, de ventilation et de climatisation desservant l'espace d'hébergement et/ou l'équipement colocalisé, ou de tout autre service public ou système desservant le centre de données et/ou l'espace d'hébergement, à l'exception des crédits de service décrits dans les niveaux de soutien et de service.

12. DOMMAGES, RÉPARATIONS

- 12.1. Le client s'engage à indemniser Leaseweb pour l'ensemble des coûts liés à tout dommage ou toute destruction de l'espace d'hébergement, du centre de données ou de tout bien appartenant à Leaseweb ou à un tiers causé par lui-même, son personnel, ses agents, ses utilisateurs finaux, ses sous-traitants ou ses invités. Le client s'engage à payer ces sommes à Leaseweb dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception d'une facture de Leaseweb pour ces frais. Nonobstant ce qui précède, le client n'est pas responsable de l'usure raisonnable de l'espace d'hébergement résultant de son occupation et de son utilisation conformément au présent chapitre.
- 12.2. Le client doit immédiatement signaler à Leaseweb tout dommage ou toute destruction de l'espace d'hébergement, du centre de données ou des biens appartenant à Leaseweb ou à un tiers.
- 12.3. Si l'espace d'hébergement est endommagé par un incendie ou tout autre sinistre, ou si l'utilisation de l'espace d'hébergement par le client est entravée en raison de dommages causés au centre de données, au point où le client peut être tenu de cesser d'utiliser l'espace d'hébergement, les frais de service pour les services de colocalisation payables par le client seront réduits ou ajustés proportionnellement pour la période pendant laquelle ces dommages ont entravé considérablement l'utilisation de l'espace d'hébergement. Cet ajustement ou cette réduction prend fin si et quand (i) Leaseweb a remis l'espace d'hébergement dans un état semblable à celui dans lequel il se trouvait avant ledit dommage (à l'exclusion des installations, du mobilier, de l'équipement colocalisé et autre du client ou des travaux effectués par le client); et/ou (ii) toute contrainte par rapport à l'utilisation de l'espace d'hébergement par le client a été éliminée. Si les dommages ne peuvent être raisonnablement réparés dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle ils se sont produits, ou si une partie de l'espace d'hébergement ou les parties du centre de données donnant accès à celui-ci sont inaccessibles en raison de l'application d'un droit d'expropriation, l'une ou l'autre des parties peut, à sa discrétion, résilier le contrat en informant l'autre partie par écrit.
- 12.4. Le client doit immédiatement signaler à Leaseweb tout dommage ou toute destruction d'équipement ne lui appartenant pas.

13. SPÉCIFICATIONS

- 13.1. Espace d'hébergement :
 - a) Encombrement du client : L x P = 60 cm x 100 cm (H max. = 2 200 cm)
 - b) Bâti du client : L x P x H = 60 cm x 90/100 cm x 2 200 cm
 - c) Bâti de Leaseweb : L x P x H = 60 cm x 90/100 cm x 2 200/2 600 cm
 - d) Bâti en U = approximativement 4,5 cm; un bâti de Leaseweb peut fournir un espace d'hébergement à plus d'un (1) client.
- 13.2. Système de détection et extinction des incendies : Fourniture d'un système de détection et extinction des incendies fourni.
- 13.3. Approvisionnement en électricité :
 - a) Sauf indication contraire dans l'aperçu du contrat : alimentation principale (alimentation A) du bâti ou de l'encombrement soutenu par un système UPS d'alimentation sans coupure de 1 x 16 A et de 230 VA et par une génératrice au diésel.
 - b) Si l'aperçu du contrat ne fait aucune mention de la limite de consommation d'électricité, celle-ci sera de 6,8 A (1,4 kVA) par bâti ou encombrement. Si le client n'utilise qu'une partie du bâti, la limite de consommation d'électricité sera calculée au prorata; chaque bâti en U représentant 1/46 de l'alimentation total.
 - c) Le client n'est pas autorisé à utiliser une quantité d'électricité supérieure à la limite de consommation d'électricité. Si le client a besoin d'une quantité d'électricité supérieure à la limite de consommation d'électricité, il doit alors : (i) diminuer sa consommation d'électricité dans un délai de trois (3) jours suivant l'avis de Leaseweb; et (ii) payer une pénalité pour l'électricité utilisée au-delà de la limite de consommation d'électricité équivalente à dix (10) fois le tarif normal de l'électricité, par tranches de 0,1 ampère.
 - d) L'alimentation A doit être utilisée comme source d'alimentation en électricité principale. Si elle est disponible, l'alimentation B peut être utilisée comme source d'alimentation de secours uniquement; elle ne peut être utilisée comme source d'alimentation en électricité principale supplémentaire.
 - e) Le système d'alimentation sans coupure comprenant une batterie de secours fournira un minimum de 5 heures de courant alternatif.
 - f) La génératrice au diésel fournira au minimum 24 heures de courant alternatif avant de devoir être réapprovisionnée en carburant.
 - g) Frais d'alimentation en électricité supplémentaires : Le client peut soumettre une demande de modification à Leaseweb s'il souhaite augmenter la quantité d'électricité à sa disposition. L'accès à une quantité d'électricité supplémentaire dépendra en tout temps de la disponibilité.
- 13.4. Sécurité :
 - a) Sécurité sur place 24 heures par jour, 7 jours par semaine, contrôle des accès et caméras de surveillance. L'espace d'hébergement est verrouillé.
- 13.5. Plancher :
 - a) L'espace d'hébergement est offert sur un plancher normal ou sur un faux-plancher, selon le centre de données.
 - b) Le plancher normal est recouvert de carreaux et peut supporter une charge totale par bâti de 6 kN (600 kg).
 - c) Le faux-plancher recouvre un vide jusqu'à la dalle et peut supporter une charge totale par bâti de 4 kN (400 kg).
 - d) L'encombrement ou le bâti du client, y compris le bâti et l'équipement de colocalisation, ne doivent pas dépasser la charge totale indiquée précédemment. Si le client utilise un bâti de Leaseweb, la charge maximale sera calculée au prorata.

CHAPITRE E. SERVICES INFONUAGIQUES

14. GÉNÉRALITÉS

- 14.1. Toute installation initiale de logiciels par Leaseweb sera effectuée dans la mesure du possible. Leaseweb n'assume aucune responsabilité envers le client quant à tout dommage résultant d'une installation inadéquate du logiciel initial, sauf si ces dommages sont le résultat direct d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de sa part.
- 14.2. À compter de la date de fourniture mentionnée dans l'article 6.3 des Conditions de vente de Leaseweb, à l'exception de l'installation initiale du logiciel convenue par Leaseweb et de la restauration du système d'exploitation conformément aux niveaux de soutien et de service, le client sera le seul et unique responsable de : (i) l'ensemble des activités de maintenance corrective et préventive, de l'installation, de la mise à jour, de la surveillance et de la configuration du logiciel installé sur les instances (y compris du système d'exploitation); (ii) du soutien, de la mise à jour, de la configuration et de la gestion des instances; (iii) de la migration des systèmes et des données du client depuis et vers l'instance; (iv) des mesures de reprise après sinistre pour les systèmes et les données stockées sur l'instance; et (v) de la sauvegarde des systèmes et des données stockées sur l'instance.
- 14.3. À tout moment et pendant toute la durée du contrat de vente, Leaseweb se réserve le droit de choisir et de modifier les technologies et méthodes (de virtualisation) de la plateforme en nuage, y compris les logiciels et logiciels médiateurs, qui remplacent les technologies et méthodes énoncées dans l'aperçu du contrat, à condition que : (i) cela n'entraîne pas une augmentation déraisonnable des frais de service (ii) n'entraîne pas une diminution de la capacité de calcul, de la mémoire et/ou de la capacité de stockage (en ce qui concerne les services en nuage public) ou les ressources du bassin de ressources pour nuage privé (en ce qui concerne les services en nuage privé).
- 14.4. Leaseweb facturera au client des frais supplémentaires pour tout trafic de données généré par les services infonuagiques, conformément à Chapitre B (Connectivité IP), à l'exception du trafic généré dans un réseau privé fourni par Leaseweb ou du trafic généré dans un réseau privé faisant partie du service en nuage privé.
- 14.5. À tout moment et sans préavis, Leaseweb peut ajouter, suspendre, discontinuer, modifier ou supprimer des fonctionnalités du portail client et d'autres panneaux, consoles ou outils offerts par Leaseweb afin de configurer ou de gérer les services infonuagiques ou les services de stockage en nuage.

15. SERVICES EN NUAGE PUBLIC

- 15.1. À compter de la date de fourniture, Leaseweb fournira le nombre et le type d'instances, tel que mentionné dans l'aperçu du contrat. L'aperçu du contrat doit indiquer pour chaque instance les éléments convenus, soient : (i) la capacité de calcul, (ii) la capacité de mémoire, (iii) la capacité de stockage, et (iv) la connectivité IP.
- 15.2. En ce qui concerne les services en nuage public, les composants du réseau, le stockage et les systèmes de serveur de la plateforme en nuage sont mis à la disposition du client sur une base partagée. Pour les services en nuage public, Leaseweb doit déployer des efforts raisonnables pour fournir une capacité de calcul ayant un coefficient de surcharge maximal de 3,5 (mesuré sur la base d'une plateforme en nuage).

16. SERVICES EN NUAGE PRIVÉ

- 16.1. Bassin de ressources pour nuage privé : à compter de la date de fourniture, Leaseweb fournira un bassin de ressources pour nuage privé, tel que mentionné dans l'aperçu du contrat. Le client peut affecter librement des ressources du bassin de ressources pour nuage privé aux instances et/ou aux composantes d'infrastructure qu'il déploie.
- 16.2. Hyperviseurs pour nuage privé : dans le devis, Leaseweb recommandera au client le nombre d'hyperviseurs requis pour les services en nuage privé. À compter de la date de fourniture, Leaseweb fournira au client des services d'hyperviseurs pour nuage privé en fonction du nombre d'hyperviseurs qu'il a commandés, tel que mentionné dans l'aperçu du contrat.
- 16.3. Le client peut affecter librement des ressources dans le nuage privé aux instances et/ou à aux composantes d'infrastructure qu'il déploie. Le client est seul responsable de la bonne utilisation du service d'hyperviseurs pour nuage privé, conformément aux conseils professionnels de Leaseweb. Leaseweb exige du client qu'il conserve la capacité de calcul et la capacité de mémoire d'un (1) hyperviseur non utilisé pour assurer la haute disponibilité et la redondance des données dans la plateforme en nuage.
- 16.4. La capacité de calcul requise pour les capacités de stockage et de réseau sera utilisée par les hyperviseurs du client. Les déploiements de production doivent être exécutés sur des plateformes en nuage dotées d'au moins quatre (4) hyperviseurs. Si le client commande et utilise moins de quatre (4) hyperviseurs pour sa plateforme en nuage malgré les recommandations de Leaseweb à cet effet, il reconnaît et accepte qu'il ne peut utiliser ces plateformes en nuage qu'à des fins de test et de développement.
- 16.5. Leaseweb n'assume aucune responsabilité à l'égard d'une disponibilité réduite et/ou d'une interruption de service et/ou d'une perte de données en raison d'une défaillance matérielle dans une plateforme en nuage dotée d'un nombre d'hyperviseurs inférieur à celui recommandé.
- 16.6. Leaseweb doit fournir les services en nuage privé géré conformément aux spécifications énoncées dans l'aperçu du contrat, aux présentes spécifications de service, à la configuration standard de Leaseweb pour le nuage privé géré (telle que mise à jour périodiquement) et à toute autre documentation contenant des spécifications de configuration convenues par écrit entre les parties.
- 16.7. Leaseweb doit appliquer des correctifs, mettre à jour et/ou mettre à niveau le logiciel de la plateforme en nuage avec la dernière version logicielle prise en charge, qu'elle aura testé et validé.

17. MISE À NIVEAU/RÉTROGRADATION/MODIFICATION

- 17.1. Le client peut demander une mise à niveau, une rétrogradation ou une modification :
 - a) En ce qui concerne l'instance du nuage public, de (i) la capacité de calcul, (ii) la capacité de mémoire, et (iii) la capacité de stockage;
 - b) En ce qui concerne les services en nuage privé, des ressources du bassin de ressources pour nuage privé ou du nombre d'hyperviseurs pour nuage privé.

- 17.2. Toute mise à niveau, rétrogradation ou modification devra toujours respecter les configurations dans lesquelles les composantes énoncées dans l'article 17.1 en vertu de a) et les ressources du bassin de ressources pour nuage privé ou des hyperviseurs du nuage privé devront être offertes par Leaseweb. Leaseweb se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de mise à niveau, de rétrogradation ou de modification à sa seule discrétion. À tout moment, la mise à niveau, la rétrogradation ou la modification sera assujettie à la disponibilité de la mise à niveau, de la rétrogradation ou de la modification pour le service en nuage concerné (tel que déterminé par Leaseweb).
- 17.3. Toute mise à niveau, rétrogradation ou modification indiquée dans laquelle l'article 17.1 fait mention est assujettie aux dispositions de la procédure de modification du contrat de vente. Le client est autorisé à effectuer une mise à niveau à tout moment. Le client est autorisé à procéder à une rétrogradation à la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement du contrat de vente applicable.

CHAPITRE F. SERVICES LEASEWEB CLOUD CONNECT

18. GÉNÉRALITÉS

- 18.1 Les services Leaseweb Cloud Connect consistent en un circuit virtuel qui connecte les services Leaseweb du client à l'infrastructure d'un fournisseur de services infonuagiques tiers.
- 18.2 Au plus tard à la date de fourniture, Leaseweb testera les services Leaseweb Cloud Connect. Si Leaseweb juge que les services Leaseweb Cloud Connect sont conformes à l'aperçu du contrat et aux spécifications convenues, elle fournira au client une déclaration indiquant que le service Leaseweb Cloud Connect est prêt à être utilisé.
- 18.3 Dans un délai de 72 heures suivant la réception de l'avis, le client doit informer Leaseweb par écrit que le service Leaseweb Cloud Connect n'est pas matériellement conforme à l'aperçu du contrat et aux spécifications convenues. Si Leaseweb ne reçoit pas cette notification, les services Leaseweb Cloud Connect seront réputés avoir été automatiquement acceptés par le client, donnant lieu à la livraison et à la date de début du contrat.
- 18.4 Si Leaseweb convient que le client l'a informé à temps du défaut matériel, des tests supplémentaires des services Leaseweb Cloud Connect seront programmés et une nouvelle date de fourniture sera fixée. Nonobstant toute disposition contraire, les défauts mineurs ne constituent pas une non-acceptation ou un report et/ou un empêchement d'acceptation automatique au sens de l'article 18.3. En outre, l'utilisation par le client des services Leaseweb Cloud Connect à des fins autres que les tests est réputée constituer une acceptation automatique des services Leaseweb Cloud Connect, entraînant la livraison et la date de début du contrat.

19. MISE À NIVEAU/RÉTROGRADATION

- 19.1. Sous réserve des dispositions relatives à la procédure de modification du contrat de vente décrite à l'article 5 des Conditions de vente, le client peut demander une mise à niveau, une rétrogradation ou une modification des services Leaseweb Cloud Connect.
- 19.2. Si Leaseweb dispose d'une capacité suffisante au moment de la demande du client et que la demande ne contrevient pas aux dispositions de la procédure de modification du contrat de vente, le client peut demander à tout moment une mise à niveau de la bande passante convenue. Si Leaseweb détermine qu'elle a la capacité suffisante pour accepter la demande du client, la mise à niveau prendra effet : a) le premier jour du mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, si la demande écrite du client a été reçue par Leaseweb avant le 20^e jour du mois; ou b) le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, si la demande du client a été reçue par Leaseweb à compter du 20^e jour du mois.
- 19.3. Le client peut rétrograder la bande passante convenue à la fin de la durée initiale de son contrat ou au moment de son renouvellement.

20. FRAIS DE SERVICE

- 20.1. Leaseweb doit facturer des frais au client selon une tarification forfaitaire.
- 20.2. Les frais de service pour les services Leaseweb Cloud Connect doivent comprendre les éléments suivants :
- Les frais d'installation ou de configuration non récurrents qui ont été convenus;
 - Les frais de service mensuels fixes qui couvrent l'utilisation des services de connectivité point à point.
- 20.3. Pour les services Leaseweb Cloud Connect, Leaseweb facture des frais au compte du client, comme indiqué dans l'aperçu du contrat.
- 20.4. Le client n'a pas le droit de recevoir de compensation ou de dédommagement dans le cas où la bande passante utilisée se situe en deçà de la bande passante convenue, respectivement. De plus, le client n'a pas le droit de transférer des parts inutilisées de la bande passante convenue à un autre mois.

CHAPITRE G. SERVICES DE CYBERSÉCURITÉ

Leaseweb offre des services de cybersécurité contre les cyberattaques. Les services de cybersécurité peuvent être classés en deux catégories : le service DDos IP Protection et le service de protection de domaine.

21. SERVICE DDOS IP PROTECTION

- 21.1. Le service DDos IP Protection protège contre les attaques DDos volumétriques et protocolaires qui ciblent les adresses IP des services de Leaseweb, dans le but de maintenir ces services opérationnels au cours de telles attaques. Le service DDos IP Protection permet de cibler et de signaler les attaques DDos sur les adresses IP associées aux services protégés et offre une protection par un nettoyage automatique ou un routage nul. En fonction de l'option choisie définie à l'article 21.4, le service DDos IP Protection est disponible pour l'équipement dédié et l'équipement de colocalisation.

- 21.2. À la conclusion de l'aperçu du contrat et sous réserve des conditions du contrat de vente, Leaseweb accorde au client une licence non exclusive et non transférable pendant la durée du contrat pour accéder au service DDoS IP Protection et l'utiliser, uniquement selon le contrat de vente pour son propre usage interne.
- 21.3. Le service DDoS IP Protection de Leaseweb utilise une technologie exclusive et accessible au public.
- 21.4. Quatre (4) options sont offertes pour le service DDoS IP Protection. (i) standard, (ii) avancé, (iii) personnalisé et (iv) en tout temps, comme précisé dans l'aperçu du contrat.
- L'option de service « **standard** » est offerte pour l'équipement dédié dans les bâtis partagés, privés et colocalisés ainsi que pour les services infonuagiques, et offre une protection jusqu'à certains seuils de nettoyage des données. Dès la détection d'une attaque sous le seuil de nettoyage des données par un dispositif de détection (le « **détecteur** ») situé en bordure du réseau, le client en est avisé et le trafic entrant est redirigé vers un dispositif de nettoyage partagé (le « **programme de nettoyage** »), qui filtre le trafic d'attaque et passe à travers le trafic légitime (propre). Le temps de réponse typique à une attaque est de trois (3) minutes (le temps nécessaire pour détecter une attaque et activer le nettoyage). Si la taille d'une attaque dépasse le seuil de nettoyage des données, l'adresse IP attaquée est désactivée par un routage nul et l'accès à l'équipement attaqué est bloqué. Dès qu'il est déterminé que l'attaque est terminée, le client en est avisé et le routage nul est désactivé. Les seuils de nettoyage des données peuvent être consultés dans la base de connaissances, au www.Leaseweb.com, et peuvent être modifiés de temps à autre par Leaseweb, et ce, sans préavis.
 - L'option de service « **avancé** » est offerte pour les équipements dédiés dans des bâtis partagés, privés et colocalisés et pour les services infonuagiques. Leaseweb fournit, en plus de l'option standard, des seuils de nettoyage des données plus élevés. Si la taille d'une attaque dépasse le seuil de nettoyage des données du service DDoS IP Protection avancé, l'adresse IP attaquée est désactivée par un routage nul et l'accès à l'équipement attaqué est bloqué. Dès qu'il est déterminé que l'attaque est terminée, le client en est avisé et le routage nul est désactivé. Les seuils de nettoyage des données peuvent être consultés dans la base de connaissances, au www.Leaseweb.com, et peuvent être modifiés de temps à autre par Leaseweb, et ce, sans préavis.
 - L'option de service « **personnalisé** » est offerte pour l'équipement dédié dans les bâtis dédiés et l'équipement de colocalisation, et Leaseweb fournit, en plus des seuils de nettoyage des données standard, des seuils de nettoyage de données améliorés et d'autres ajouts qui sont précisés dans l'aperçu du contrat.
 - L'option de service « **en tout temps** » se fonde sur un détecteur et nettoyeur dédié et offre des temps de réponse améliorés (généralement inférieurs à 90 secondes), des seuils de nettoyage des données propres au client, des types de protection et des rapports, comme précisés dans l'aperçu du contrat.
- 21.5. Leaseweb offre gratuitement le service DDoS IP Protection standard. Les options de service DDoS IP Protection personnalisé et en tout temps de Leaseweb comprennent a) des frais d'installation et d'activation non récurrents; et b) des frais mensuels récurrents. Leaseweb facturera les frais mensuellement, sous forme d'avance.
- 21.6. Les clients qui utilisent les options de service DDoS IP Protection personnalisé ou en tout temps peuvent demander des changements techniques (p. ex. des changements dans la détection de profils) ou des rapports. Ces changements ou rapports seront facturés au titre de service de soutien avancé. Si le client demande des changements non techniques (changements commerciaux), ces derniers seront consignés dans un formulaire de modification du contrat.
- 21.7. En raison de la nature variable des attaques DDoS, Leaseweb ne peut garantir que toutes les attaques seront détectées et/ou atténuées, et Leaseweb ne garantit pas non plus que toutes les tendances du trafic IP qui semblent être initialement des attaques DDoS sont des attaques réelles.
- 21.8. Leaseweb se réserve le droit : (i) de modifier ou d'ajouter des outils de surveillance et des techniques d'atténuation; (ii) d'accroître ou de diminuer la sensibilité du dispositif de détection aux tendances anormales du trafic IP; et (iii) de modifier la définition des tendances anormales du trafic IP pouvant indiquer une attaque DDoS.
- 21.9. Le service DDoS IP Protection est fourni TEL QUEL et dans la mesure du possible. Leaseweb n'est pas responsable envers le client des dommages découlant d'un service DDoS IP Protection, à moins que ces dommages soient le résultat direct d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de Leaseweb. Tout temps de réponse estimé, donné ou convenu dans le cadre du service DDoS IP Protection, représente seulement une cible et Leaseweb n'est en aucun cas responsable de toute incapacité à atteindre ces cibles.
- 21.10. Outre l'article sur la protection des données des conditions de vente, Leaseweb ne doit pas céder, transférer, vendre, octroyer une licence ou une sous-licence, ou accorder l'un de ses droits à l'égard de tout donnée relative au trafic, de tout renseignement sur le parcours de navigation et de tout contenu transmis par le client, et d'autres données sur l'activité du serveur recueillies par Leaseweb dans le cadre de l'exécution du service DDoS IP Protection; ainsi que de tout produit analytique qui en est dérivé à toute autre personne ou entité sans l'autorisation explicite du client, sauf à ses concédants de licence.
- 21.11. Outre l'article 5 des politiques, le client ne peut pas : a) publier toute analyse ou tout test d'évaluation des performances relatif au service DDoS IP protection ou à son utilisation; b) couvrir ou masquer toute page ou partie du service DDoS IP protection au moyen d'un HTML/CSS, d'un script ou de tout autre moyen, le cas échéant; ni c) effectuer un test de charge, de régression, ou de pénétration sans l'accord écrit préalable de Leaseweb.
- 21.12. Outre l'article 5 des politiques, Leaseweb a le droit de bloquer immédiatement l'accès à l'infrastructure du client (routage nul) si une attaque dépasse la capacité d'atténuation ou si une telle attaque nuit à l'infrastructure.
- 21.13. Responsabilités du client :
- Le client doit s'assurer que la personne-ressource au soutien technique désignée peut agir à titre de point de contact disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui recevra les avis d'attaque DDoS et avec qui Leaseweb assurera la coordination dès la détection d'une telle attaque. Le client est le seul responsable de la mise à jour de ces coordonnées, au besoin.
 - Si le client utilise un service DDoS IP protection personnalisé ou en tout temps : le client doit informer Leaseweb de tout événement susceptible d'entraîner des changements importants dans la tendance du trafic IP sur son réseau surveillé par le service DDoS IP Protection.

- c) Si le client utilise le service DDoS IP Protection personnalisé ou en tout temps et qu'une attaque DDoS n'est pas décelée par les dispositifs de détection de Leaseweb, le client doit immédiatement aviser Leaseweb s'il croit faire l'objet d'une attaque DDoS et lui fournir une assistance raisonnable afin de prendre des mesures appropriées (p. ex. réacheminement du trafic IP vers les dispositifs de nettoyage).
- d) Le client reconnaît que le service DDoS IP Protection est considéré comme un outil pouvant être utilisé dans le cadre de la stratégie de sécurité globale du client, mais pas comme une solution complète.

CHAPITRE H. SERVICES DE CONNECTIVITÉ POINT À POINT

22. GÉNÉRALITÉS

- 22.1. Leaseweb offre des services de connectivité point à point que l'on peut classer en deux catégories : les services Ethernet et les services de longueur d'onde.
- 22.2. Les services Ethernet, se divisent en deux catégories : l'Ethernet longue portée et l'Ethernet métropolitain. L'Ethernet longue portée est une connexion entre deux (2) centres de données de Leaseweb dans deux (2) régions métropolitaines différentes. L'Ethernet métropolitain est une connexion entre deux centres de données de Leaseweb ou points de présence (POP) du réseau dans la même région métropolitaine. Les services Ethernet s'appliquent à l'équipement dédié dans des bâtis dédiés ou à l'équipement colocalisé.
- 22.3. Les services de longueur d'onde désignent les services qui consistent à fournir une connectivité point à point par transpondeur à fibre optique, sur un circuit dédié, qui permet le transport de bout en bout d'un signal Ethernet de grande capacité entre deux ports de connexion.
- 22.4. Les services de connectivité point à point sont précisés dans l'aperçu du contrat.
- 22.5. Au plus tard à la date de fourniture, Leaseweb mettra à l'essai les services de connectivité point à point ou fera en sorte qu'ils soient mis à l'essai. Si Leaseweb juge que les services de connectivité point à point sont conformes à l'aperçu du contrat et aux spécifications convenues, Leaseweb fournira au client un énoncé indiquant que les services de connectivité point à point sont prêts pour utilisation. Le client doit, dans les 72 heures suivant la réception de l'énoncé, aviser Leaseweb par écrit de la non-acceptation des services de connectivité point à point au motif qu'ils ne correspondent pas à l'aperçu du contrat et aux spécifications convenues. Si un avis de non-acceptation n'est pas reçu (en temps opportun) par Leaseweb, les services de connectivité point à point sont considérés comme acceptés par le client. À la réception en temps opportun d'un tel avis par Leaseweb, d'autres essais des services de connectivité point à point seront planifiés et une nouvelle date de fourniture sera fixée. Nonobstant toute disposition contraire, toute utilisation par le client des services de connectivité point à point à des fins autres que des tests sera réputée constituer une acceptation des services de connectivité point à point.
- 22.6. Le client utilisera les services de connectivité point à point conformément à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables et à l'ensemble des franchises, des emprises, des baux, des licences, des franchises et des contrats applicables, ainsi qu'à d'autres obligations envers des tiers en ce qui concerne le réseau. À ses frais, le client obtiendra et maintiendra en vigueur, pendant la durée du contrat, tous les droits, baux, licences, permis permanents et approbations gouvernementales ou non gouvernementales nécessaires à l'utilisation des services de connectivité point à point.
- 22.7. Les dispositions énoncées au Chapitre D.10 (Interconnexions) s'appliquent aux services de connectivité point à point.

23. FRAIS DE SERVICE

- 23.1. Leaseweb doit facturer des frais au client selon une tarification forfaitaire.
- 23.2. Les frais de service associés aux services de connectivité point à point doivent comprendre les éléments suivants :
 - a) Les frais d'installation ou de configuration non récurrents qui ont été convenus;
 - b) Les frais de service mensuels fixes qui couvrent l'utilisation des services de connectivité point à point.
- 23.3. Tous les frais de service mensuels récurrents sont payables à la date de fourniture, puis mensuellement sous forme d'avance.

CHAPITRE I. OUTIL DE SURVEILLANCE DE LEASEWEB

24. OUTIL DE SURVEILLANCE DE LEASEWEB

- 24.1. Le client cède la prise en charge de sa surveillance à Leaseweb, qui déploiera des efforts raisonnables pour entreprendre cette cession en avisant le client en cas de perturbation de son équipement.
- 24.2. L'outil de surveillance de Leaseweb doit être activé par le client dans le portail client à titre de service de courtoisie rendu par Leaseweb, dans la mesure du possible, afin de permettre au client d'amorcer une réponse de façon proactive une fois l'avis reçu dans le portail client.
- 24.3. En ce qui concerne l'outil de surveillance de Leaseweb, ce service vise à mesurer le trafic ICMP (ping) sur l'équipement des clients, tels que les serveurs virtuels privés et l'équipement dédié.
- 24.4. Une fois activé par le client, l'outil de surveillance de Leaseweb enverra au client une notification, sous forme d'alerte, en cas d'interruption de service, de perte de connectivité ou de toute autre interruption de service possible.
- 24.5. L'outil de surveillance de Leaseweb comprend la surveillance de l'hôte et du port, la vérification de l'expiration du certificat SSL, le contrôle du rendement de la page Web et la mesure de la latence.
- 24.6. À la réception d'une alerte de l'outil de surveillance, le client est responsable de l'analyser et de clarifier sa réponse à Leaseweb au besoin, notamment en communiquant avec le service de soutien de Leaseweb. Cette explication claire à fournir au service de soutien de Leaseweb, à l'initiative du client, doit comprendre les détails indiqués à l'article 25 du chapitre K sur les niveaux de soutien et de service.
- 24.7. Pour éviter toute ambiguïté, l'outil de surveillance de Leaseweb est un outil de surveillance externe qui n'a pas accès au contenu du client.
- 24.8. Le client n'est pas admissible à recevoir un crédit de service uniquement en raison de l'alerte envoyée par l'outil de surveillance de Leaseweb.

CHAPITRE J. SERVICES DE STOCKAGE

25. SERVICE DE SAUVEGARDE DE LEASEWEB

- 25.1. Le service de sauvegarde de Leaseweb (le « **service de sauvegarde** ») est conçu pour (i) permettre au client de stocker une copie de ses données sur le serveur (comme le système d'exploitation, les applications et les composantes de données) sur une plateforme de stockage partagée, et pour (ii) faciliter la restauration des données sauvegardées sur le serveur du client.
- 25.2. Le client est entièrement et uniquement responsable (i) du téléchargement du logiciel de sauvegarde mis à disposition par Leaseweb dans le cadre du service de sauvegarde et de l'installation de ce logiciel sur le nombre autorisé de serveurs du client dans le réseau Leaseweb, (ii) de la configuration du service de sauvegarde et du logiciel, (iii) de la mise à l'essai régulière du service de sauvegarde et du logiciel pour déterminer s'ils saisissent correctement, sans erreur, les données du serveur du client, et (iv) de l'assurance qu'il y a suffisamment d'espace de stockage pour la sauvegarde de ses données.
- 25.3. Leaseweb facturera au client tout trafic de données entre son serveur et la plateforme de stockage découlant de l'utilisation du service de sauvegarde, conformément au Chapitre B (Connectivité IP).
- 25.4. Le service de sauvegarde est fourni « tel quel » et « selon la disponibilité », et Leaseweb ne garantit pas un service de sauvegarde en temps opportun, sécurisé, exempt d'erreur ou qui fonctionne sans interruption. En raison des limites techniques concernant les sauvegardes sur des serveurs en ligne et la possibilité de corruption des données, Leaseweb ne garantit en aucun cas l'exploitabilité des données provenant d'un jeu de sauvegarde donné.
- 25.5. Leaseweb accorde au client une licence d'utilisation incessible et non exclusive du logiciel qu'il met à sa disposition dans le cadre du service de sauvegarde. Cette licence a pour seul objectif de permettre au client d'utiliser le service de sauvegarde fourni par Leaseweb, de la manière dont le contrat de vente l'autorise. Le client ne peut copier, modifier ou distribuer aucune partie de ce logiciel, ni faire de l'ingénierie inverse ou tenter d'extraire le code source de ce logiciel, à moins que des lois interdisent ces restrictions ou que le client dispose de l'autorisation écrite expresse de Leaseweb.
- 25.6. Leaseweb a le droit d'effacer et de supprimer toutes les données sauvegardées de la plateforme de stockage partagée à la première des deux éventualités suivantes : (i) la résiliation du contrat de vente et (ii) la résiliation du contrat pour le service de sauvegarde.
- 25.7. Leaseweb se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'interrompre le service de sauvegarde à tout moment et sans aucune responsabilité envers le client. Si Leaseweb décide d'interrompre le service de sauvegarde, elle en avisera le client au préalable.

26. SERVICE DE REPRISE APRÈS SINISTRE DE LEASEWEB

- 26.1. Le service de reprise après sinistre de Leaseweb (le « **service de reprise après sinistre** ») permet au client de faciliter la réplication et le basculement de certaines machines virtuelles dans ses plateformes ou son infrastructure le plus tôt possible en cas d'interruption. Pour utiliser le service de reprise après sinistre, le client doit avoir un second environnement VMware (la « configuration secondaire ») en plus de son environnement VMware principal (la « configuration principale »). Dans le cadre du service de reprise après sinistre, Leaseweb doit :
- assurer la maintenance de la plateforme de reprise après sinistre (la « **plateforme de reprise après sinistre** »), qui s'ajoute au nuage privé à locataire unique. La plateforme de reprise après sinistre se compose du logiciel de réplication et de la connexion entre les centres de données impliqués dans le service de reprise après sinistre (les fonctionnalités de synchronisation);
 - mettre à la disposition du client le logiciel qui permet de changer manuellement les machines virtuelles (basculement) pour la configuration secondaire en cas d'interruption affectant la configuration principale (le « **logiciel de réplication** »); s'assurer que le logiciel de réplication est installé, configuré, maintenu à jour et en état de fonctionnement, et apporter un correctif, une mise à jour ou une mise à niveau du logiciel de reprise après sinistre avec la dernière version du logiciel prise en charge par Leaseweb.
- 26.2. Le client peut choisir, à sa seule discrétion, entre une configuration complète ou secondaire (partielle) aux fins du service de reprise après sinistre.
- 26.3. Le service de reprise après sinistre ne réplique que les instances sélectionnées et configurées pour la réplication par le client. Il incombe uniquement au client de configurer la réplication pour les instances sélectionnées. Le client accepte et reconnaît qu'il est le seul responsable de toute différence (de configuration) entre la configuration principale et la configuration secondaire; de la taille de stockage de la configuration principale et de la configuration secondaire, ainsi que du nettoyage et de la maintenance de ce stockage. De plus, le client est le seul responsable de la réalisation d'essais de basculement réguliers quant au service de reprise après sinistre.
- 26.4. En cas d'interruption, Leaseweb doit en informer le client sans retard indu après sa découverte, en utilisant les coordonnées fournies par le client. Cette obligation de Leaseweb d'aviser le client est exécutée dans la mesure du possible, et Leaseweb n'est pas responsable de tout retard lié à cet avis, à moins qu'il ne découle directement d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de Leaseweb.
- 26.5. Le client doit décider, à sa seule discrétion, d'activer ou non le basculement en cas d'interruption et de sélectionner manuellement le nombre de machines virtuelles visées, c'est-à-dire pour lesquelles précisément le basculement doit être activé. Le client accepte et reconnaît que ce qui précède signifie qu'il est le seul responsable du basculement vers la configuration secondaire après avoir reçu un avis d'incident par Leaseweb; et qu'il incombe à lui seul de s'assurer qu'il est en mesure de le faire en temps opportun.
- 26.6. Le client reconnaît et accepte que l'objectif de temps de reprise (OTR) et l'objectif de point de reprise (OPR) en ce qui concerne le service de reprise après sinistre dépendent de la connexion entre les centres de données et de la capacité de cette connexion. Le client reconnaît et accepte également que l'OTR et l'OPR prévus pour le service de reprise après sinistre se fondent sur des moyennes et ne peuvent être interprétés comme une garantie ou un engagement de Leaseweb à cet égard.
- 26.7. Leaseweb a le droit, à sa seule discrétion, de modifier le ou les centres de données sélectionnés de temps à autre. Si Leaseweb décide de modifier les centres de données sélectionnés, elle en avisera le client au préalable.
- 26.8. Le service de reprise après sinistre est fourni « tel quel » et « selon la disponibilité », et — sauf indication explicite dans les spécifications de services ou dans les ententes sur les niveaux de soutien et de service — Leaseweb ne garantit pas un service de reprise après sinistre en temps opportun, sécurisé, exempt d'erreur ou qui fonctionne sans interruption.

- 26.9. Il revient au client de déterminer un point de restauration précis. Cependant, en raison des limites techniques concernant les sauvegardes sur des serveurs en ligne et la possibilité de corruption des données, Leaseweb ne peut garantir la cohérence des données selon un point de restauration précis.
- 26.10. Leaseweb accorde au client une licence d'utilisation incessible et non exclusive du logiciel de réplication qu'il met à sa disposition dans le cadre du service de reprise après sinistre. Cette licence a pour seul objectif de permettre au client d'utiliser le service de reprise après sinistre fourni par Leaseweb, de la manière dont l'entente l'autorise. Le client ne peut copier, modifier ou distribuer aucune partie de ce logiciel de réplication, ni faire de l'ingénierie inverse ou tenter d'extraire le code source de ce logiciel, à moins que des lois interdisent ces restrictions ou que le client dispose de l'autorisation écrite expresse de Leaseweb.
- 26.11. Leaseweb se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'interrompre le service de reprise après sinistre à tout moment et sans aucune responsabilité envers le client. Si Leaseweb décide d'interrompre le service de reprise après sinistre, elle en avisera le client au préalable.

27. DISQUES SSD

- 27.1. Leaseweb fournit des dispositifs de stockage avec des garanties d'endurance variables conformément au contrat de vente convenu, selon l'utilisation prévue par le client.
- 27.2. Le client peut demander qu'un SSD soit utilisé pour le service qui répond à ses besoins d'utilisation en indiquant s'il s'agit d'un SSD à usage en lecture intensive, en écriture intensive ou mixte, l'usage mixte indiquant un niveau de rendement « standard » et l'usage en écriture intensive, un niveau de « haut rendement ».
- 27.3. Sous réserve des dispositions de la procédure de modification du contrat de vente décrite à l'article 5 des conditions de vente applicables, le client peut demander un remplacement du SSD.
- 27.4. Si le client fait une demande de remplacement, Leaseweb vérifiera son utilisation réelle du SSD. Dans le cas où l'utilisation réelle du SSD dépasse l'utilisation prévue de 10 % ou plus, qui est précisée dans le devis et confirmée dans l'aperçu du contrat, ce qui suit s'applique :
- Le client sera tenu de mettre à niveau, au moyen d'une modification du contrat de vente, le niveau de rendement du service en commandant le service avec un SSD avec un rendement plus élevé dans le mois suivant l'avis de Leaseweb indiquant que le client a dépassé l'utilisation de 10 % ou plus.
 - Si le client demande un SSD de remplacement, Leaseweb peut, à sa seule discrétion, sans le consentement du client, fournir un SSD à haut rendement semblable ou de rechange, avec une endurance plus élevée pour la même utilisation prévue. Les frais seront équivalents aux frais liés au SSD que le client demande. De plus, des frais de remplacement seront facturés au client.
 - Si le client ne s'acquiesce pas de son obligation en vertu de l'article 28.3a) dans le délai indiqué dans l'avis de Leaseweb, Leaseweb peut, à sa seule discrétion et sans le consentement du client, remettre un SSD de remplacement à haut rendement. Les frais de remplacement seront calculés en fonction d'un ratio, c'est-à-dire l'état du SSD selon sa durée de vie prévue ou l'état réel du SSD multiplié par la valeur du nouveau SSD.
- 27.5. Si le client refuse de se conformer à cet article 28, Leaseweb se réserve le droit de résilier le contrat de vente, y compris toutes les conséquences de l'article 21 des conditions de vente, si le client ne remédie pas à ce manquement dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'avis de Leaseweb.

28. SERVICE DE STOCKAGE DÉDIÉ LEASEWEB

- 28.1. Le service de stockage dédié Leaseweb (le « **service de stockage dédié** ») est conçu pour fournir au client un système de stockage à locataire unique en lien avec d'autres services de Leaseweb.
- 28.2. Le client est le seul responsable du système de stockage dédié qu'il a choisi, de la commutation des connexions croisées, des logiciels, des services de soutien de Leaseweb et des autres équipements nécessaires dans le cadre du service de stockage dédié Leaseweb.
- 28.3. Le client doit avoir un accès complet au système de stockage dédié, y compris les options de configuration, et il est tenu de respecter les modalités, les recommandations et les directives du fournisseur tiers lorsqu'il utilise et gère le système de stockage dédié.
- 28.4. Le client est entièrement et uniquement responsable, y compris, mais sans s'y limiter, de tout service de stockage exécuté sur le système de stockage dédié, des mises à jour logicielles en temps opportun, des correctifs recommandés par des tiers, des mises à niveau, des configurations et des autres services liés au service de stockage dédié Leaseweb.
- 28.5. En cas de demande de soutien pour le service de stockage dédié Leaseweb, le client ouvrira un billet de soutien directement auprès du fournisseur tiers (la « **demande de soutien du stockage dédié** ») en fonction du système de stockage dédié choisi. Les niveaux de soutien et de service du fournisseur tiers s'appliquent. Uniquement dans la mesure applicable au service de soutien au stockage dédié, les niveaux de soutien et de service de Leaseweb s'appliquent.
- 28.6. Pour le fournisseur tiers en sa qualité d'agent agissant pour le client et au nom du client dans le cadre d'une demande de soutien au stockage dédié, le client doit demander l'accès au centre de données par l'intermédiaire du portail client de Leaseweb, conformément aux conditions de vente et aux politiques, y compris les règles d'accès internes de Leaseweb et des fournisseurs de centres de données.
- 28.7. Le service de stockage dédié est fourni « tel quel », ce qui signifie que Leaseweb n'est pas responsable de toute défaillance, violation de sécurité et de données personnelles, perte de données ou interruption du service, ou de toute dépense et tout dommage connexe qui peut en découler.
- 28.8. Le client est le seul responsable de la maintenance, de la fonctionnalité et du rendement du système de stockage dédié pendant la durée du contrat de vente. À la résiliation du contrat de vente, le client a l'obligation d'effacer et de supprimer toutes les données stockées sur le système de stockage dédié et de transférer ledit système conformément aux exigences en matière de transfert de Leaseweb mutuellement convenues.
- 28.9. Leaseweb a le droit, à sa discrétion, de facturer des frais non récurrents si :
- 28.10. le client ne répond pas aux exigences en matière de transfert prévues par Leaseweb, ce qui comprend, sans s'y limiter, le défaut de se conformer aux modalités, recommandations et directives du tiers fournisseur lors de l'exploitation, de la gestion et de l'utilisation appropriée du système de stockage;

- 28.11. l'effacement et la suppression de toutes les données stockées sur le système de stockage dédié n'ont pas été exécutés conformément aux normes raisonnables et à la satisfaction de Leaseweb.
- 28.12. En cas de manquement du client au titre du présent article, Leaseweb s'engage à exercer ces activités dans le cadre desquelles le client décharge entièrement Leaseweb de toute responsabilité concernant tout frais, toute dépense ou toute compensation pour tous les dommages causés par le client au système de stockage dédié.

29. SERVICE LEASEWEB OBJECT STORAGE

- 29.1. Le service Leaseweb Object Storage (« Object Storage ») permet au client de stocker et de gérer des données en créant des compartiments pour stocker des données en tant qu'objets à l'aide des interfaces de protocole d'application (API) fournies.
- 29.2. Deux (2) options sont offertes pour le service Object Storage : (i) standard et (ii) Zone standard peu fréquente. L'option de stockage d'objets choisie par le client est précisée dans l'aperçu du contrat.
- a) « Standard » : le client paiera pour la capacité convenue, l'espace supplémentaire utilisé, les transferts vers Internet et les appels d'API. Leaseweb couvre les objets dans trois zones ou plus aux fins de redondance.
- b) « Zone standard peu fréquente » : le client paiera pour la capacité convenue, l'espace supplémentaire utilisé, les transferts vers Internet, les appels d'API et la récupération de données. Les objets de données comptent pour l'espace utilisé pendant au moins les 30 premiers jours suivant leur écriture, même s'ils ont été supprimés au cours des 30 premiers jours. Leaseweb couvre les objets dans trois systèmes ou plus à l'intérieur d'une zone aux fins de redondance.
- 29.3. Le client est le seul responsable de la gestion des compartiments, des clés API et des utilisateurs, ainsi que des privilèges attribués à ces utilisateurs ou des liens publics créés pour accéder à des objets ou les modifier.
- 29.4. Toute mise à niveau, rétrogradation ou modification relative au stockage d'objet est soumise aux dispositions de la procédure de modification du contrat de vente décrite à l'article 5 des conditions de vente, et le client est autorisé à procéder à une mise à niveau à tout moment. Le client est autorisé à procéder à une rétrogradation à la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement du contrat de vente applicable.

CHAPITRE K. TRAFIC CDN

30. MÉTHODES DE MESURE DU TRAFIC CDN

- 30.1. Les frais de connectivité IP doivent être facturés au client selon l'une des méthodes suivantes :

	TRAFIC DE DONNÉES (MESURÉ EN GO)	BANDE PASSANTE (MESURÉE EN BIT PAR SECONDE)
TARIFICATION FORFAITAIRE	S. O.	Leaseweb facturera au client un tarif fixe pour la bande passante mise à sa disposition par Leaseweb au cours du mois correspondant, quel que soit le volume de trafic entrant ou sortant.
TARIFICATION SUR MESURE	Leaseweb facturera au client un tarif fixe pour le trafic de données convenue et un montant distinct pour le trafic de données supplémentaire (le cas échéant).	Leaseweb facturera au client un tarif fixe pour les données de la bande passante convenues et un montant distinct pour les données de la bande passante supplémentaires (le cas échéant).

- 30.2. Le trafic de données supplémentaires et les données de la bande passante supplémentaires seront facturés au client conformément aux « frais supplémentaires » précisés dans le devis ou l'aperçu du contrat, ou en l'absence de ces frais supplémentaires, conformément aux tarifs standard de Leaseweb.
- 30.3. Le client n'a pas le droit de recevoir de dédommagement dans le cas où le trafic de données utilisé ou la bande passante utilisée se situe en deçà du trafic de données convenue ou de la bande passante convenue, respectivement. De plus, le client n'a pas le droit de transférer des parts inutilisées du trafic de données convenue ou de la bande passante convenue à un autre mois. Le trafic de données convenue ou la bande passante convenue ne peuvent non plus être utilisés pour un service autre que le service CDN décrit dans le devis ou l'aperçu du contrat.
- 30.4. Le trafic de données utilisé doit (aux fins de la détermination des frais) être arrondi à la hausse au gigaoctet près.

31. MISE À NIVEAU/RÉTROGRADATION/MODIFICATION

- 31.1. Sous réserve des dispositions de la procédure de modification du contrat de vente, décrite à l'article 5 des conditions de vente, et des dispositions du présent article, le client peut demander une mise à niveau, une rétrogradation et une modification concernant le trafic de données convenue ou de la bande passante convenue.
- 31.2. Sous réserve que Leaseweb dispose d'une capacité suffisante au moment de la demande du client, et sans préjudice aux dispositions de la procédure de modification du contrat de vente, le client sera autorisé à mettre à niveau le trafic de données convenue ou la bande passante convenue à tout moment. Si Leaseweb a déterminé qu'elle a une capacité suffisante pour accepter la demande du client, la mise à niveau entrera en vigueur : a) le premier jour du mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, dans le cas où Leaseweb a reçu la demande écrite du client avant le 20^e jour de ce mois; ou b) le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel Leaseweb a accepté la demande du client, dans le cas où Leaseweb a reçu la demande du client le 20^e jour de ce mois ou après.
- 31.3. Le client est autorisé à rétrograder le trafic de données convenue ou la bande passante convenue à la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement du contrat de vente applicable.
- 31.4. Sans préjudice de la généralité des dispositions énoncées ci-dessus dans le présent article, le client n'a pas le droit de basculer entre le trafic de données et/ou la bande passante, à moins que ce basculement n'ait été accepté par écrit par un représentant autorisé de Leaseweb.

32. SURVEILLANCE ET FACTURATION

- 32.1. Le système de surveillance de Leaseweb mesure le trafic CDN du client. La quantité de données à l'heure est affichée sur un graphique quotidien. Le système de surveillance conserve la quantité de données à l'heure pendant un (1) mois. Les factures de Leaseweb se fondent sur ces données.

CHAPITRE L. AUTRES SERVICES

33. HÉBERGEMENT WEB PARTAGÉ

- 33.1. Leaseweb offre des services d'hébergement Web partagé par l'intermédiaire de la plateforme d'hébergement Web partagé sous Windows et Linux. La plateforme est partagée avec d'autres clients de Leaseweb et, par conséquent, des limites d'utilisation des ressources sont en place pour éviter l'utilisation excessive. Ces limites sont énoncées dans l'aperçu du contrat et les politiques.
- 33.2. Dans le cadre des services partagés d'hébergement Web, Leaseweb met à disposition des clients un panneau d'administration pour la gestion des paramètres, des fichiers et des bases de données, ainsi que des statistiques d'accès aux sites Web et des fichiers de journalisation aux fins de consultation. Leaseweb rend également l'accès FTP disponible pour le téléchargement de fichiers et de documents à partir de sites Web.
- 33.3. Leaseweb est responsable de la maintenance de l'équipement et des logiciels qui composent la plateforme d'hébergement Web partagé. Sauf indication contraire de Leaseweb, les mises à jour logicielles de la plateforme d'hébergement Web partagé sont effectuées au cours d'un cycle de maintenance mensuel. Les mises à niveau et autres changements apportés à la plateforme d'hébergement Web partagé peuvent avoir une incidence sur l'affichage ou le fonctionnement du contenu ou des applications du client qui sont hébergés.
- 33.4. Leaseweb se réserve le droit de modifier sa plateforme d'hébergement Web partagé à sa discrétion, raisonnable sur le plan commercial, et Leaseweb n'est pas responsable des préjudices qui en découlent pour le client.
- 33.5. L'allocation maximale relative au trafic de données pour la connectivité IP doit être telle qu'elle est définie dans l'aperçu du contrat. Le client reconnaît que tout trafic de données en sus sera assujéti à des frais de service supplémentaires selon une tarification sur mesure, conformément au Chapitre B.
- 33.6. Le client est le seul responsable de la maintenance, de l'installation, de la mise à jour, de la surveillance et de la configuration de toutes les données et de tous les logiciels qu'il place sur la plateforme d'hébergement Web partagé.
- 33.7. Leaseweb sauvegarde les fichiers des sites Web et les bases de données du client chaque soir, avec une durée de rétention de deux (2) semaines. Leaseweb ne garantit pas l'intégrité de ces sauvegardes. Leaseweb peut facturer des frais de service supplémentaires pour toute restauration de sauvegarde. Dans le cadre de ce service de sauvegarde, le client accepte d'effectuer et de conserver, de façon indépendante, des copies locales de l'intégralité de son contenu à des fins de sauvegarde. Leaseweb n'assume aucune responsabilité envers le client en cas de perte, de dommage, de perte d'intégrité ou d'utilité, ou de destruction relativement au contenu du client, ou de son inaccessibilité.
- 33.8. Le client convient qu'il doit avoir l'expertise nécessaire pour créer, entretenir, sécuriser, installer, mettre à jour, configurer et surveiller son espace Web, et convient en outre que Leaseweb n'est en aucun cas tenue de fournir cette expertise ou une assistance concernant ce qui précède au client.
- 33.9. Le client convient que Leaseweb peut afficher les renseignements promotionnels de son choix, ainsi qu'un logo « en construction » jusqu'à ce que le client rende son site Web entièrement fonctionnel en ajoutant son propre contenu à la plateforme d'hébergement Web partagé.
- 33.10. Une seule présence sur Internet est autorisée par forfait de services d'hébergement Web partagé.

34. ROTATION DES BANDES

- 34.1. Leaseweb doit fournir des services de rotation des bandes dans les cas convenus par écrit entre les parties. Dans le cas où la rotation des bandes est fournie en lien avec l'équipement dédié, elle doit être effectuée en tant que service de soutien avancé, et si ladite rotation des bandes est effectuée en lien avec l'équipement colocalisé, elle doit être effectuée en tant que service de soutien à distance.
- 34.2. L'emplacement de stockage des bandes, les heures de rotation des bandes et la fréquence de rotation doivent être convenus par écrit entre Leaseweb et le client.
- 34.3. Le client est — et restera en tout temps — responsable de la sauvegarde à intervalles réguliers de ses données (y compris la sauvegarde sur les bandes de stockage) ainsi que de la configuration et de la maintenance de son programme de sauvegarde.

35. PARE-FEU ET ÉQUILIBREUR DE CHARGE

- 35.1. Sauf accord contraire dans l'aperçu du contrat, le client est en tout temps le seul responsable de la configuration et de la maintenance de tous les pare-feu et répartiteurs de charges virtuels ou matériels, qu'ils soient fournis ou loués par Leaseweb au client.
- 35.2. Le client peut demander à Leaseweb d'effectuer l'installation initiale d'un pare-feu matériel ou d'un équilibreur de charge matériel, ou les deux. Si ledit pare-feu ou équilibreur de charge matériel est loué par Leaseweb au client, la configuration doit être effectuée dans le cadre du service de soutien avancé, et si ledit pare-feu ou équilibreur de charge matériel fait partie de l'équipement colocalisé, la configuration doit être effectuée dans le cadre du service de soutien à distance.
- 35.3. Le client peut recevoir ou demander, dans le cadre des services infonuagiques, un pare-feu ou un équilibreur de charge virtuel. Il incombe uniquement au client de configurer et de gérer le pare-feu ou l'équilibreur de charge virtuel. Leaseweb doit offrir la fonctionnalité nécessaire pour effectuer cette gestion et cette configuration par l'intermédiaire du portail client.
- 35.4. Le client comprend et convient qu'un pare-feu n'est qu'une partie de la sécurité de l'équipement dédié, de l'équipement colocalisé ou des instances, et qu'il lui incombe de prendre les mesures adéquates pour protéger ces derniers.

35.5. Que la configuration initiale soit ou non effectuée par Leaseweb, il incombe uniquement au client de vérifier que le pare-feu ou l'équilibre de charge, matériel ou virtuel, est correctement configuré.

36. SSL

36.1. Leaseweb offre des certificats SSL pour le chiffrement du trafic de données à destination et en provenance des sites Web du client. Le client comprend et convient que le certificat SSL n'est qu'une partie de la sécurité de son trafic de données et qu'il lui incombe de prendre des mesures supplémentaires pour protéger son site Web et son trafic de données.

37. COURRIEL

37.1. Leaseweb offre des boîtes aux lettres électroniques aux clients sur le serveur de messagerie partagé de Leaseweb. Le client peut commander des boîtes aux lettres par tranche de 50. Les boîtes aux lettres peuvent être utilisées pour plusieurs noms de domaine.

37.2. Leaseweb offre au client un protocole SMTP par lot sur le serveur de messagerie partagé de Leaseweb. Le protocole SMTP par lot ne peut être utilisé que pour un (1) nom de domaine.

38. NOMS DE DOMAINES

38.1. Tous les outils relatifs aux noms de domaine fournis sur les sites Web de Leaseweb ou le portail client sont fournis à des fins de commodité pour les clients. Leaseweb ne garantit pas l'exactitude ou l'utilité de ces outils.

38.2. Le client doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices et aux conditions appliquées de temps à autre par l'organisation ou l'entité responsable de la gestion (enregistrement et/ou distribution et/ou mise en service) d'un domaine (Internet), par exemple de l'ICANN. En enregistrant un nom de domaine par l'intermédiaire de Leaseweb, le client doit (en plus du contrat de vente conclu avec Leaseweb) conclure un contrat de vente avec le registre des noms de domaine concerné. Les conditions générales utilisées par ce registre (et modifiées de temps à autre par le registre) font partie intégrante du contrat de vente conclu avec le registre, et le client accepte de se conformer à tous les égards à toutes les dispositions énoncées dans lesdites conditions générales.

38.3. Comme condition à l'enregistrement continu du domaine, le client doit tenir les renseignements d'enregistrement à jour, c'est-à-dire complets et exacts.

38.4. Si l'utilisateur final du client est le titulaire ou le responsable inscrit d'un nom de domaine enregistré par l'intermédiaire de Leaseweb, le client déclare qu'il est entièrement autorisé à agir au nom de l'utilisateur final et qu'il indemniserà Leaseweb de toutes les réclamations et demandes de l'utilisateur final en lien avec le ou les noms de domaine. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'utilisateur final du client peut demander directement à Leaseweb d'effectuer des changements administratifs relativement aux noms de domaine enregistrés en son nom (y compris le changement d'adresse, le changement de titulaire de nom de domaine, etc.), et Leaseweb peut accepter et refuser de telles demandes à sa seule discrétion, sans le consentement du client.

38.5. Leaseweb ne garantit pas que le client sera en mesure d'enregistrer ou de renouveler un nom de domaine souhaité même si une demande indique qu'un nom de domaine est disponible pour enregistrement, étant donné que Leaseweb ne peut savoir avec certitude si le nom de domaine que le client cherche à enregistrer est recherché simultanément par un tiers, ou s'il y a des inexactitudes ou des erreurs dans le processus d'enregistrement ou de renouvellement des noms de domaine ou dans les bases de données connexes.

38.6. La prestation du service d'enregistrement de noms de domaine par Leaseweb dépend de son système informatique, du système informatique de ses sous-traitants et du système informatique du registraire de Leaseweb. Leaseweb ne garantit pas que ces systèmes informatiques sont exempts d'erreurs, et elle n'est en aucun cas responsable vis-à-vis du client de tout dommage découlant d'erreurs susceptibles de se produire dans ces systèmes.

38.7. Leaseweb peut facturer au client toutes les mesures administratives que le client ou le titulaire du nom de domaine demande à Leaseweb de prendre relativement au nom de domaine.

39. SERVICE DE PROTECTION DE DOMAINE

39.1. Leaseweb offre des services de pare-feu d'application, de réduction des attaques par DDoS et d'accélération des applications Web à l'aide d'une technologie exclusive accessible au public qui améliore le rendement, la sécurité et la disponibilité du site Web (« service de protection de domaine »). Leaseweb offre également à ses clients un service supplémentaire de soutien au service de protection de domaine.

39.2. Le service de protection de domaine sera facturé séparément chaque mois, comme précisé dans le devis.

39.3. À l'approbation d'un devis et sous réserve des conditions du contrat de vente, Leaseweb accorde au client une licence non exclusive et non transférable pendant la durée du contrat pour accéder au service de protection de domaine et l'utiliser, uniquement selon le contrat de vente pour son propre usage interne.

39.4. Outre l'article 5 des politiques de Leaseweb, le client ne peut pas : a) sans l'autorisation écrite expresse de Leaseweb, introduire des logiciels, des agents automatisés ou des scripts dans le cadre du service de protection de domaine afin de produire plusieurs comptes, de générer des recherches, des requêtes ou des demandes de renseignements automatisées, ou de dépouiller ou d'extraire des données du service de protection de domaine; b) publier toute analyse ou tout test d'évaluation des performances relatif au service de protection de domaine ou à son utilisation; ou c) couvrir ou masquer toute page ou partie du service de protection de domaine au moyen d'un HTML/CSS, d'un script ou de tout autre moyen, le cas échéant; ni d) effectuer un test de charge, de régression ou de pénétration sans l'accord écrit préalable de Leaseweb.

39.5. Leaseweb fournira à chaque utilisateur du service de protection de domaine un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques pour lui permettre d'accéder au service de protection de domaine conformément au contrat de vente. Chaque client a droit à un maximum de 10 utilisateurs autorisés, sauf accord écrit contraire. Leaseweb se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour de temps à autre ces noms d'utilisateur et mots de passe à sa seule discrétion. Une (1) seule session de connexion peut être ouverte simultanément avec le nom d'utilisateur et le mot

de passe de chaque utilisateur autorisé pour accéder au service de protection de domaine. Le client reconnaît et accepte a) que seuls les utilisateurs autorisés ont le droit d'accéder au service de protection de domaine avec leurs noms d'utilisateur et mots de passe attribués par Leaseweb; b) qu'il fournira à Leaseweb des renseignements et d'autres formes d'aide, au besoin, pour permettre à Leaseweb d'établir des noms d'utilisateur pour les utilisateurs autorisés, et vérifiera toutes les demandes d'utilisateurs autorisés pour les mots de passe des comptes; c) que chaque nom d'utilisateur et mot de passe remis à un utilisateur sera utilisé uniquement par cet utilisateur autorisé; d) qu'il a la responsabilité de préserver la confidentialité des noms d'utilisateur et mots de passe de tous les utilisateurs autorisés, et qu'il est le seul responsable de toutes les activités qui se déroulent sous ces noms d'utilisateur autorisés; et e) qu'il doit aviser rapidement Leaseweb de toute utilisation non autorisée, réelle ou présumée, d'un compte, d'un nom d'utilisateur ou d'un mot de passe, ou de toute autre violation ou violation présumée du devis ou du contrat de vente. Leaseweb se réserve le droit de résilier les noms d'utilisateur et mots de passe si elle a des motifs raisonnables de croire qu'ils ont pu être utilisés par un tiers non autorisé. Les noms d'utilisateur et mots de passe ne peuvent être partagés ou utilisés par plus d'un utilisateur autorisé, mais peuvent être réattribués de temps à autre à un nouvel utilisateur autorisé qui remplace un ancien utilisateur autorisé ayant quitté son emploi (ou ayant autrement changé de fonction) et n'utilisant plus le service de protection de domaine.

- 39.6. Outre l'article sur la protection des données des conditions de vente, Leaseweb ne doit pas céder, transférer, vendre, octroyer une licence ou une sous-licence, ou accorder l'un de ses droits à l'égard de tout donnée relative au trafic, de tout renseignement sur le parcours de navigation et de tout contenu transmis par le client, et d'autres données sur l'activité du serveur recueillies par Leaseweb dans le cadre de l'exécution du service de protection de domaine; ainsi que de tout produit analytique qui en est dérivé à toute autre personne ou entité sans l'autorisation explicite du client, sauf à ses concédants de licence.
- 39.7. Le client reconnaît et accepte qu'il peut installer ou utiliser certaines applications tierces. Ces applications tierces sont fournies telles quelles et régies par leurs propres conditions générales et politiques de confidentialité établies par les tiers qui les fournissent. Leaseweb ne cautionne pas les fonctions ou services fournis par ces applications tierces que le client peut choisir d'installer, et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le client reconnaît et accepte que Leaseweb ne sera pas responsable, directement ou indirectement, des pertes ou dommages causés ou prétendument causés par l'utilisation d'applications tierces ou la confiance qui leur est accordée.
- 39.8. Leaseweb peut modifier le contenu du ou des sites Web du client selon les fonctions ou applications tierces activées. Par exemple, Leaseweb peut détecter des adresses de courriel et les remplacer par un script afin d'éviter qu'elles soient recueillies, ou peut insérer un code pour améliorer le rendement du chargement des pages ou activer des applications tierces. Le client reconnaît que Leaseweb peut le faire, en fonction des paramètres du client.
- 39.9. Leaseweb peut intercepter des demandes. Les demandes interceptées sont considérées comme des menaces et présentent une page de défi.
- Ajout de témoins au domaine du client pour faire le suivi des visiteurs, comme ceux qui ont réussi le test CAPTCHA sur une page de défi.
 - Ajout d'un script aux pages du client afin, par exemple, d'ajouter des services ou applications, ou d'effectuer un suivi supplémentaire du rendement.
 - Autres changements visant à accroître le rendement ou la sécurité du ou des sites Web du client.
- Leaseweb l'indiquera clairement chaque fois qu'une fonction modifie le contenu et, dans la mesure du possible, fournira au client un mécanisme pour désactiver cette fonction.

40. LOGICIEL

- 40.1. **Logiciel Microsoft** : l'utilisation par le client d'un logiciel Microsoft et des documents associés fournis au client par Leaseweb est régie par les termes du contrat de licence de Microsoft. La dernière version des termes du contrat de licence peut être consultée au <https://www.microsoft.com/en-us/legal/intellectualproperty/copyright/default.aspx>. Le tableau ci-dessous comprend l'adresse URL vers les termes du contrat de licence pour les logiciels Microsoft fournis le plus couramment par Leaseweb.

MICROSOFT PRODUCT	SKU	DOCUMENT NAME	TERMS
Office Standard (SAL)	021-08183	Office Standard 2013	http://lsw.to/y5f
SQL Server Standard Edition (Processor)	228-03159	SQL Server Standard 2008 R2	http://lsw.to/y5b
SQL Server Standard Edition (SAL)	228-05018	SQL Server Standard 2012	http://lsw.to/y5m
Windows Remote Desktop Services (Replaces Windows Terminal Server) (SAL)	6WC-00002	Windows Server 2012 R2 Datacenter or Windows Server 2012 R2 Standard (as applicable)	http://lsw.to/y5p or http://lsw.to/y5X
SQL Server 2012 Standard Edition (2 core license pack) (minimum 4 cores per server/CPU)	7NQ-00302	SQL Server Standard 2012	http://lsw.to/y5m
Hosted Exchange Enterprise (SAL)	9MC-00001	Microsoft Exchange Server 2010 Standard, Enterprise and Trial	http://lsw.to/y5W
SQL Server Workgroup Edition (Processor)	A5K-01384	SQL Server Workgroup 2008 R2	http://lsw.to/y5K
SQL Server Workgroup Edition (SAL)	A5K-01396	SQL Server Workgroup 2008 R2	http://lsw.to/y5K
Visual Studio Professional (SAL)	C5E-00746	Visual Studio 2013 Professional	http://lsw.to/y5r
SQL Server Business Intelligence edition (SAL)	D2M-00502	SQL Server Business Intelligence 2012	http://lsw.to/y5U

Hosted Exchange Standard (SAL)	F08-00025	Exchange Server Enterprise 2010 or Exchange Server Standard 2010 (as applicable)	http://lsw.to/y5W
Core Infrastructure Server (CIS) Suite Datacenter	FUD-00009	Windows Server 2012 R2 Datacenter or Windows Server 2012 R2 Standard (as applicable)	http://lsw.to/y5p or http://lsw.to/y5X
Windows Server 2008 R2 Web Edition (Processor) (64-bit)	LWA-00135	Windows Web Server 2008 R2	http://lsw.to/y5w
Windows Server Web Edition (Processor)	LWA-00135	Windows Web Server 2008 R2	http://lsw.to/y5w
Windows Server Datacenter (Processor)	P71-01031	Windows Server 2012 R2 Datacenter	http://lsw.to/y5p
Windows Server Enterprise (Processor)	P72-04169	Windows Server 2008 R2 Enterprise	http://lsw.to/y5n
Windows Server Standard (SAL)	P73-03408	Windows Server 2008 R2 Standard	http://lsw.to/y5C
Windows Server 2012 Standard (Processor) (64-bit)	P73-04837	Windows Server 2012 Standard	http://lsw.to/y55
Windows Server Standard (Processor)	P73-04837	Windows Server 2012 R2 Standard	http://lsw.to/y5X
Windows Server 2008 R2 Standard With SCOM (Processor) (64-bit)	P73-05075	Windows Server 2008 R2 Standard	http://lsw.to/y5C
SQL Server 2008 Web Edition (Processor)	TFA-00009	SQL Server Web 2008	http://lsw.to/y5D
SQL Server 2012 Web Edition (2 core license pack) (minimum 4 cores per server/ CPU)	TFA-00523	SQL Server Web 2012	http://lsw.to/y5J

- 40.2. Le client ne peut pas : a) rétroconcevoir, décompiler ou désassembler un logiciel Microsoft, à moins que cela ne soit expressément autorisé par la loi applicable et après avoir donné un préavis écrit d'au moins trente (30) jours à Leaseweb; b) accomplir tout acte qui n'est pas conforme aux termes du contrat de licence applicables de Microsoft; c) supprimer, modifier ou masquer tout avis de droit d'auteur, de marque de commerce ou d'autres droits de propriété contenus dans le logiciel ou la documentation de Microsoft; ni d) utiliser le logiciel sur tout appareil autre que l'équipement dédié ou l'instance fourni par Leaseweb.
- 40.3. Pour tout logiciel Microsoft utilisé par le client ou son utilisateur final sur un équipement dédié ou une instance dans un centre de données (peu importe que ce soit fourni ou non par Leaseweb), le client doit immédiatement, à la demande et à la satisfaction de Leaseweb, démontrer suffisamment qu'il est autorisé à utiliser ce logiciel et que lui-même ou l'utilisateur final utilise ce logiciel conformément aux termes du contrat de licence de Microsoft.
- 40.4. **Logiciel VMware** : l'utilisation par le client du logiciel VMware et des documents associés fournis au client par Leaseweb est régie par les termes du contrat de licence de VMware. La dernière version des termes du contrat de licence peut être consultée au https://www.vmware.com/content/dam/digitalmarketing/vmware/en/pdf/downloads/eula/universal_eula.pdf.
- 40.5. Pour tout logiciel VMware utilisé par le client ou son utilisateur final, le client doit immédiatement, à la demande et à la satisfaction de Leaseweb, démontrer suffisamment qu'il est autorisé à utiliser ce logiciel et que lui-même ou l'utilisateur final utilise ce logiciel conformément aux termes du contrat de licence de VMware.